

NOTE DE SYNTHÈSE

COMITÉ SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

1. FINANCEMENT DES TRAVAUX BASSE TENSION 2017

Après trois années d'exercice et une meilleure visibilité sur les attentes des communes et les capacités financières du SEZEO, il est proposé d'ajuster le taux de participation en cas d'enfouissement des réseaux, pour les communes relevant du régime de l'électrification rurale, quand aucune nécessité de renforcement n'est justifiée.

Ainsi, il ne serait plus fait de distinction entre les enfouissements induits par des paramètres extérieurs et ceux dits purement esthétique.

Il est proposé d'appliquer à compter de la programmation 2017 un taux de participation de 50 % du cout de la basse tension pour tous les travaux d'enfouissement du réseau.

Toutefois, les critères de priorité en vigueur restent inchangés pour la prise en compte des dossiers.

2. PARTICIPATION AU COÛT DE RACCORDEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique sur le périmètre du SEZEO, il est proposé dans un premier temps, afin de soutenir les communes déjà engagées dans cette démarche, de participer au cout du raccordement au réseau de la borne.

Il est envisagé de participer à hauteur de 40 % du coût HT du raccordement, dans la limite d'une participation du SEZEO de 1 200,00 € par borne.

Pour mémoire, SICAIE OISE applique également un taux de réfaction de 40 % pour ce type de raccordement, il restera donc 20 % à la charge de la commune.

Ce point sera évoqué auprès des représentants des EPCI à la Commission Consultative Paritaire pour avis.

3. SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MANDAT

Le Président demande l'autorisation de signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux ci-après :

Lieu des travaux	Maitre d'ouvrage délégué	Participation du SEZEO	
		%	€ HT
JAUX enfouissement RD 13	JAUX	10 %	10 995,30 €
LONGUEIL-STE-MARIE enfouissement impasse des Lilas	LONGUEIL-STE-MARIE	50 %	23 673,41 €

SAINS-MORAINVILLERS enfouissement rue du Gal Leclerc, rue Oclin et rue du Cul de Sac	SEZEO	50 %	120 225,48 €
ROUVILLERS renforcement aérien rue de la Chapelle et rue Oclin	SEZEO	100 %	57 872,50 €
WACQUEMOULIN renforcement aérien rue Saint Christophe	WACQUEMOULIN	100 %	39 306,00 €

4. DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

La décision modificative détaillée en annexe, vient créer les opérations d'investissement pour les travaux de Lévignen, Longueil Ste Marie et Sains Morainvillers, par virement des crédits réservés aux immobilisations non affectés, vers ces opérations.

Les comptes de tiers en dépenses et en recettes sont également créés pour les opérations sur Lévignen, Rouvillers, Sains Morainvillers et Wacquemoulin.

Les opérations de TVA correspondantes sont inscrites.

La DM n°2 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement pour un montant total de 684 200,00 €

5. AFFAIRES GÉNÉRALES

a. Instauration du RIFSEEP à l'ensemble du personnel.

Lors de la précédente séance, le RIFSEEP a été mis en place pour les personnels de catégorie A.

Le Comité Technique est saisi afin de rendre un avis sur l'instauration du RIFSEEP à l'ensemble du personnel. Une réponse est attendue avant fin septembre.

Il est précisé que les montants proposés dans la délibération sont les montants annuels plafonds réglementaires.

Il est proposé aux membres d'adopter le projet de délibération en annexe relatif au RIFSEEP annexé à la présente note de synthèse.

b. Adhésion au Comité National d'Action Sociale

L'action sociale auprès des agents de la fonction publique territoriale est une obligation pour les employeurs publics depuis 2007.

Considérant la possibilité pour l'employeur de déléguer l'action sociale à une association de loi 1901 il est proposé d'adhérer au CNAS avec un effet rétroactif au 01/09/2016.

La cotisation proratisée pour l'année 2016 s'élève à 65,96 € par agent, puis à compter de 2017 à 201,45 € par agent.

Cette adhésion permet aux agents d'accéder à une offre diversifiée dans des domaines variés : famille, loisirs, vacances, prêts et secours financiers...

À l'adhésion il est par ailleurs nécessaire de désigner un représentant élu pour siéger notamment à l'Assemblée Générale annuelle du CNAS.

Tout membre volontaire pour représenter le SEZEO auprès du CNAS est invité à le faire savoir lors de la séance.

c. Indemnités de fonction des élus locaux

Les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents ont été fixées en mai 2014.

Pour déterminer les montants, le SEZEO s'est assimilé à une strate de population (20 000 à 49 999 habitants) et il a été décidé de verser 80 % des indemnités maximales correspondant à la strate ci-dessus déterminée.

Après consultation des services préfectoraux, il apparaît que la strate à prendre en compte correspond à la population totale cumulée du syndicat.

Ainsi les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents peuvent être fixées ainsi :

Population totale	Président		Vice-Président	
	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité Brute (en €)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)	Indemnité Brute (en €)
De 100 000 à 199 999	35,44 %	1 355,32 €	17,72 %	677,66 €

Il est donc demandé aux membres de définir les taux des indemnités de fonction dans la limite de ces montants plafonds.

d. Indemnité du Comptable public

Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en vigueur, Madame la Perceptrice a présenté son décompte pour l'indemnité de conseil et de confection du budget. Pour l'année 2016, elle s'élève à 449,37 € bruts.

Il est proposé de verser cette indemnité à hauteur de 100 % à Madame la Perceptrice.

6. ACCORD-CADRE POUR LES TRAVAUX SUR LE RESEAU BASSE TENSION.

Comme évoqué à la séance du mois de mai, le SEZEO a mis fin à la mission confiée au Cabinet Espélia pour l'assistance à la passation d'un marché de travaux.

Le cabinet BEIMO a repris ce dossier et la consultation est en cours. Les candidats à cet appel d'offre sont d'ores et déjà connus.

La séance sera l'occasion d'informer les membres sur la procédure en cours et les échéances à venir.

7. AGENDA

Le planning des réunions du 2nd semestre est complété et la séance initialement prévue le 03 novembre est reportée au 17 novembre.
Le planning des dates à venir est annexé à la présente note.